



AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Rapport de la commission chargée d'examiner le préavis 54-01 concernant la demande d'un crédit de frs 125'000.— pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au Port des Abériaux

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de MM. François Bryand, Roger Girod, Gérard Mosset, Eric Jaques et P. Hanhart (rapporteur) s'est réunie le 10 octobre 2001.

Pour cause de vacances des uns et des autres et des calendriers surchargés, les contacts avec Monsieur André Fischer municipal responsable ont eu lieu par téléphone. Nous le remercions pour la clarté de ses réponses et pour la mise à disposition complète du dossier.

Historique : suite à l'ordonnance fédérale sur la navigation intérieure de 1984, qui interdit l'évacuation libre des eaux usées, le service de la navigation du Canton a averti les propriétaires de bateaux à condamner les vannes d'évacuation des bateaux. Les détenteurs doivent donc modifier leur installation en créant des réservoirs, d'où la nécessité de pouvoir les vidanger dans l'installation du port.

Projet : l'emplacement semble judicieux à long terme, malgré le coût pour les conduites supplémentaires. Il faut aussi savoir qu'environ 200 bateaux du port de Prangins sont concernés par l'ordonnance fédérale.

La commission n'est pas d'accord de mettre une commande à prépaiement, elle est d'avis que ce service doit être libre pour les 2 raisons suivantes :

1. Pour des raisons écologiques évidentes, encourager la vidange des eaux usées et des installations de WC chimique, qui autrement « s'évacue au large »!, de même pour les eaux de cale.
2. Entretien du système de prépaiement, détérioration du dit système, coût et rapport difficile à chiffrer. Il faut ajouter à cela que le fond de réserve du port se monte au 31.12.2000 à 108'053.03 et couvre pratiquement l'ensemble de la demande de crédit modifié

Proposition : la commission à l'unanimité **amende** le projet comme suit :

- Suppression du système de recharge carte prépaiement .
- Diminution des imprévus puisque l'installation de prépaiement comprise n'est pas souhaitée.

5.Nouveaux coûts

Plate-forme

Battage pieux

Pose plate-forme

Pose des refoulements avec lestage

Perçage palplanches, quai, grue

TVA 7,6% y c.

Fr. 36'700.—

5.2 Vidoir inox, réservoir, eau lavage

Le réservoir et le vidoir

Fr. 6'000.—

Eau potable et vanne

Fr. 1'500.—

Groupes de pompes

Groupe pompage eaux fécales

Groupe pompage eau de cales

Tout système d'aspiration

Raccord Storz de refoulement

(Sans installation de prépaiement à carte) TTC

Fr. 48'000.—

Alimentation électrique

Modification tableau général

Alimentation pompes – contrôle

Petits travaux annexes

Fr. 7'300.—

Total des travaux

Fr. 99'500.—

Frais d'études et honoraires

TTC

Fr. 15'000.—

Imprévus

Fr. 500.—

DEVIS TOTAL MODIFIE

Fr. 115'000.—

Conclusions :

Au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Vu le préavis municipal N° 54/01 concernant la demande d'un crédit de Fr. 125'000.— pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux,

lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,

attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1) d'amender le préavis n° 54/01 selon la proposition de la commission et de diminuer le crédit à Fr. 115'000.—,
- 2) d'adopter le préavis municipal n° 54/01 tel qu'aménagé, pour l'installation d'un équipement de vidange des eaux usées des bateaux au port des Abériaux,
- 3) d'accorder un crédit de Fr. 115'000.—, pour la réalisation des travaux en question,
- 4) d'autoriser et de porter au budget de fonctionnement le financement de cette opération conformément aux dispositions de l'art. 17, lettre h, du Règlement du Conseil communal,
- 5) de porter au compte d'exploitation n° 470 du port des Abériaux tous les frais et recettes liés à l'exploitation de cette installation.

Prangins, le 25 octobre 2001

F. Bryand

R. Girod

G. Mosset

E. Jaques

P. Hanhart (rapporteur)

Reçu le 29 OCT. 2001	Remarques	
MRK	<i>[Signature]</i>	
AF	<i>a</i>	
EJ	<i>Ef</i>	
MJT	<i>[Signature]</i>	
EK	<i>[Signature]</i>	
- à classer		Visa
- à traiter en séance du		